

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 29 janvier 2025
(Convocation du 21 janvier 2025)*

Présents : Marjorie Dumontoy, Camille Tramard, Jacques Duplessis, Jean-Pierre Guillemain, Juliette Grolée, Florent Maurin et Julien Paillart

Excusés: Hector Abitbol (pouvoir à Jacques DUPLESSIS) et Laetitia Chocat-Payet (Pouvoir à Marjorie DUMONTOY)

Secrétaire de séance : Julien Paillart

Ouverture de la séance : 19:00

Madame Le Maire, ouvre la séance en précisant qu'il convient de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point 7 : Délibération pour délégation de signature
- Point 8 : Délibération pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaudière à granulés

1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 est accepté à l'unanimité des présents et représentés

2) Délibération : Assurance statutaire du CDG71.

Pour rappel, le contrat d'assurance statutaire est un contrat garantissant les agents contre certains risques financiers découlant des règles statutaires (congé maladie, décès, ...). Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2025, une nouvelle procédure de consultation va être lancée.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour que la Commune de Lournand autorise le Centre de gestion 71, à agir pour son compte dans le cadre de la procédure de renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

Cette délibération n'engage pas la commune à adhérer au futur contrat d'assurance. Cette décision fera l'objet d'une nouvelle délibération le cas échéant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le mandat au CDG71 dans la procédure de renouvellement du contrat d'assurance statutaire.

3) Délibération : ouvertures des crédits d'investissements 2025.

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient comme chaque début d'année de prendre cette délibération dans l'attente que le budget soit voté soit début avril 2025.

Pour rappel, le montant d'ouverture des crédits d'investissement, est plafonné à hauteur de 25% du montant du budget précédent.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés, la décision d'ouverture des crédits d'investissement du budget 2025.

4) Délibération : Cession du tracteur communal.

Madame le Maire expose au Conseil que, sur demande de la trésorerie, il convient de régulariser la cession du tracteur communal.

Pour rappel, le tracteur a été repris pour l'entreprise DUCHARNE lors de l'achat du nouveau matériel, conjointement avec la commune de Massilly.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés, la cession du tracteur communal à l'entreprise DUCHARNE.

5) Chapelle de Collonges : Point sur l'avancée des travaux prévus et les subventions.

Juliette GROLEE présente l'avancée du projet de réhabilitation de la Chapelle de Collonges et notamment le dossier de subventions qui sera porté à la DETR.

Pour que le dossier de subvention soit recevable par la DETR, il doit être complété par une étude d'Avant-Projet détaillé. Cette mission peut être réalisée par l'architecte en charge du dossier pour un montant de 995,90 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la décision de mandater l'architecte pour la réalisation de l'étude d'Avant-Projet détaillé qui sera versée au dossier de demande de subvention à la DETR.

Juliette Grolée se charge de monter le dossier de subvention.

6) Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) : Phases complémentaires.

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil le résultat de ses consultations avec la Communauté de Communes du Clunisois et un prestataire spécialisé dans le photovoltaïque. Il s'avère que la commune de Lournand dispose de peu de parcelles éligibles à la ZAER.

Les membres du Conseil ont décidé à l'unanimité de ne pas engager, pour le moment, les phases complémentaires du programme de ZAER.

7) Délibération délégation de signature

Madame Le Maire indique qu'elle souhaite élargir la délégation de signature de Marjorie Chéron, secrétaire de mairie.

Marjorie Chéron dispose actuellement d'une délégation pour les documents et actes relatifs à l'état civil. Il conviendrait de lui octroyer la délégation pour :

- Le recensement
- Les dépôts de demandes d'urbanisme.
- Les documents et demandes relatives au cimetière (demande de travaux, achat de concession, etc...)

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents et représentés, les délégations de signature exposée ci-dessus.

8) Délibération pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaudière à granulés

Florent Maurin et Julien PAILLART présentent aux membres du Conseil les éléments recueillis auprès des financeurs et de la Communauté de Communes pour le remplacement de la chaudière du bâtiment communal. Voici ce qui ressort des différents RDV :

- le système de pompes à chaleur n'est pas subventionnable et reste, de toute façon, le plus onéreux.
- La solution de chaudière à plaquettes bois étudiée par l'ancien 1^{er} adjoint, Michel Gillet, en 2022 n'est plus aussi bien subventionnée qu'à l'époque.
- La solution de chaudière à granulés est la solution la moins coûteuse et est éligible à environ 50% de subvention

Pour pouvoir avancer sur ce projet, le Conseil Municipal doit délibérer pour lancer une étude de faisabilité de la solution à granulés. Cette étude est utile et nécessaire pour prétendre ensuite aux subventions. D'ailleurs, cette étude est subventionnable également.

Le Conseil approuve à 8 voix pour et une abstention (Camille Tramard) la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une chaudière à granulés.

9) Questions diverses :

- L'achat d'un camion benne est étudié et sera inscrit au budget 2025.
- Contrat d'entretien des abat-sons de l'église. La commande relative à l'entretien annuel de ces éléments va être signée pour l'année 2025 et l'année 2026.
- Transport scolaire : Madame Le Maire rend compte aux membres du Conseil d'un rdv qu'elle a eu avec les responsables de la Région BFC au sujet du futur contrat de ramassage scolaire qui entrera en vigueur à la rentrée 2025 et dans le cadre duquel la Région envisage de supprimer certains points d'arrêt.
 - La commune sera particulièrement vigilante pour conserver tous les arrêts de bus que compte actuellement la commune. Une nouvelle rencontre va être programmée avec la Région afin de démontrer que l'organisation actuelle du circuit respecte bien le règlement régional des transports scolaires.
 - Un point en Conseil sera fait dès que possible.
- Madame le Maire présente des devis pour les travaux de reprise des margelles du Pont entre Lournand et Cortambert. Un RDV avec Guy Poncet, Maire de Cortambert, est à programmer pour valider le choix de l'entreprise de travaux.
- **Changement des horaires d'ouverture de la mairie :**
Ouverture au public le mardi matin de 08h30 à 12h30 et le vendredi de 14h00 à 18h00.
Ces nouveaux horaires entrent en vigueur à partir du 04 février 2025.
- Pour la bonne réalisation des travaux de voirie à Chevagny, la Route de Chevagny (du Pont de Cotte au carrefour) sera fermée à la circulation le 03 février et le 04 février entre 08h00 et 18h00.
- La présence de véhicules stationnés le long de la départementale dans le Bourg, en particulier au niveau du croisement entre la Grande Rue et la Rue du Figuier, est source de gêne. Camille Tramard et Jacques Duplessis se chargent de la mise en place de panneaux, des traçages de

peinture avec zébras, seront mis en place afin de délimiter les zones d'interdiction de stationner.

- Dates prévisionnelles des prochaines réunions du Conseil Municipal :
 - Mercredi 19 février
 - Mercredi 19 mars
 - Mercredi 09 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

